



**Extrait du registre des délibérations
Du Conseil Municipal
De la Commune d'EMBRUN**

Séance du 29 janvier 2026

Délibération n° **2026-007**

Objet : **Débat d'orientations
budgétaires 2026 :**

- **Budget principal,**
- **Budget annexe camping
de la Clapière,**
- **Budget annexe ZAM
Chauveton – Stock
intermittent**

L'an deux mille vingt-six, le vingt-neuf janvier à 18h00,
Le conseil municipal de la commune d'EMBRUN,
Légalement convoqué le vingt trois janvier deux mille vingt-six
à la Salle de la Manutention,
Sous la présidence de Madame Chantal EYMELOUD, Le Maire,
Secrétaire de séance : Madame Ouria BLANCHET, à
l'unanimité
Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de votants : 25

Présents :

Madame Chantal EYMELOUD, Monsieur Marc AUDIER, Monsieur Christian PARPILLON, Madame Zoïa DEPEILLE, Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL, Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA, Madame Audrey CEARD, Madame Wiebke SILVE, Monsieur Alexandre DIDIER, Madame Ouria BLANCHET, Monsieur Jean Claude DOU, Monsieur Bernard FANTI, Monsieur Denis GRAS, Monsieur Christian GUENEAU, Monsieur Vincent ESMIEU, Madame Barbara GASQUET, Madame Nathalie BERNARD, Monsieur Gérard MARCELLIN, Monsieur Robert PELLISSIER et Monsieur Jean Louis RIFFAUD.

Représentés :

Madame Jehanne MARROU donne pouvoir à Monsieur Marc AUDIER
Madame Valérie BARTHELON donne pouvoir à Monsieur Christian PARPILLON
Monsieur Patrice RENOUF donne pouvoir à Monsieur Franck BERNARD-BRUNEL
Madame Claire SARDY donne pouvoir à Monsieur Vincent ESMIEU
Monsieur Olivier LEFRANCOIS donne pouvoir à Madame Marie-Claude RYCKEBUSCH-LOZZA

Absents excusés :

Monsieur Christian COULOUMY, Madame Annick BOUSSIÈRE, Madame Véronique CONSTANS
et Monsieur Pierre BRUYAT

Vu les articles L. 1612-26 et L 2312-1 du code général des collectivités territoriales, dans les communes de plus de 3 500 habitants, stipulant que le Maire doit présenter à l'assemblée délibérante un rapport sur les orientations budgétaires, dans un délai de dix semaines précédant le vote du ou des budget(s) primitif(s) de la collectivité.

Madame le Maire, après présentation du rapport d'orientations budgétaires 2026 au conseil municipal, invite le conseil à débattre sur ces orientations budgétaires pour les budgets suivants :

- Budget principal de la commune,
- Budget annexe du camping de la Clapière,
- Budget annexe ZAM Chauveton – Stock intermittent

**Madame le Maire entendu,
Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité,**

- **PREND ACTE** de la tenue du Débat d'Orientations Budgétaires (D.O.B.) 2026 portant sur le Budget principal de la commune, le Budget annexe du camping de la Clapière et le Budget annexe ZAM Chauveton - stock intermittent, dont les informations financières essentielles figurent dans le Rapport d'Orientation Budgétaire annexé.
- **PRECISE** que la teneur du débat apparaîtra dans le compte rendu de séance qui sera soumis à l'approbation du conseil lors de sa prochaine séance.

Le 30 janvier 2026

Madame Le Maire
Chantal EYMEOUD

Le Maire certifie que la présente délibération est exécutoire de plein droit.
Transmise au Représentant de l'Etat et publiée à la date du visa.

